Jean-François Coulomme
Député de la Savoie
Membre du Conseil d'Orientation des Infrastructures

À l'attention de Monsieur le Président de TELT
Société Tunnel Euralpin Lyon-Turin
455 chemin de la Cassine
73000 Chambéry

À Paris, le 7 juillet 2026

Monsieur le Président de la société Tunnel Euralpin Lyon-Turin,

Nous nous sommes rendus sur les bases travaux de TELT le 2 juillet 2026 accompagnés de parlementaires italiens. Le matin nous étions attendus à Chiomonte en Italie et l'après-midi à Saint Martin La Porte en Savoie.

Cette visite, prévue de longue date, avait pour but de nous rendre compte par nous-mêmes des conditions dans lesquelles les travaux sont menés, de leur avancement, des impacts environnementaux et financiers.

Comme membre de la commission développement durable et aménagement du territoire et comme membre du Conseil d'Orientation des Infrastructures, mais aussi comme députés de la Région concernée au premier chef par ce projet, nous pensions trouver réponses à nos interrogations.

Lors de la visite en Italie les salariés présents pour nous encadrer nous ont « promenés » sur 300 mètres dans la galerie de reconnaissance et nous avons pu constater qu'à l'exception d'une marque circulaire sur un mur, aucun chantier n'avait débuté. Lorsque nous avons demandé à connaître le volume d'eau drainé, il nous a été répondu que nous ne pouvions pas nous approcher des bassins de rétention car cette activité serait du ressort d'un sous-traitant. Notre demande d'aller au bout de la galerie de la Magdalena a été refusée par des personnels qui avaient visiblement pour instruction de ne pas répondre aux questions précises que nous pouvions poser, à moins qu'ils ne l'aient décidé eux-mêmes.

Lors de la visite sur la plateforme de Saint Martin La Porte, nous avons été en but au même mutisme et nous avons été accompagnés dans une galerie sans aucune activité ni travailleur. La veille avait été publié dans Le Monde, un article faisant état de creusement par le tunnelier de moins d'un mètre par jour contre les 12 mètres quotidiens prévus. Nous avons demandé à voir le tunnelier qui selon l'article devait être remis en service le 2 juillet, refus des personnes qui nous encadraient. Lorsque nous leur avons demandé si le tunnelier était en service, ils nous ont répondu ne pas le savoir, lorsque nous leur avons cité l'article du Monde pour légitimer nos questions, leur réponse a été « nous n'avons pas lu l'article ». A nos questions sur le coût des travaux, pas de réponse, sur les drainages d'eau pas de

réponse… Une nouvelle fois l'absence de réponse était concertée entre les différentes personnes nous recevant.

Cette attitude face aux interrogations d'élus de la République représentants le peuple est révélatrice d'une opacité très problématique d'un point de vue démocratique

C'est la raison pour laquelle nous avons l'honneur de vous demander d'organiser à bref délai avec des personnes qualifiées :

- la visite de la plateforme de Chiomonte avec transport jusqu'au bout de la galerie de 7 kilomètres de la Magdalena et instructions de visiter toutes les zones de la plateforme ;
- la visite de la plateforme de Saint Martin La Porte avec accès au tunnelier et à l'ensemble des zones de creusement en activité.
- de donner instruction aux personnes chargées de nous recevoir d'apporter les réponses aux questions posées ou d'indiquer les coordonnées des personnes en charge.

Par ailleurs, nous vous demandons de nous transmettre par retour :

- le bilan comptable de la société TELT arrêté au 31 décembre 2025,
- le détail des financements passés et à venir,
- les engagements de financement relatifs,
- le relevé des accidents de personnes et leurs natures survenus depuis le début du chantier,
- La nature et le montant des pénalités ou indemnités payés aux sous-traitants et groupements,
- Le coût final est estimé en euros courants, y compris les équipements de circulation.

En application des dispositions des articles L.124-1 et suivants du code de l'environnement :

- l'ensemble des informations en lien avec les drainages et rejets d'eau, qu'elles soient souterraines ou de surface, les venues d'eau et exhaures,
- Les analyses effectuées par des laboratoires indépendants (température, composition chimique) notamment sur la présence de PFAS ;
- les déchets, leur volume et leur nature,
- les dépôts, les lieux et surfaces de stockage ;
- la liste détaillée des ouvrages réalisés et le programme de réalisation,
- les caractéristiques des adjuvants utilisés et leurs références,
- la puissance énergétique et les installations de climatisation nécessaires au fonctionnement du tunnel.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir nos salutations républicaines.

Jean-François Coulomme et Gabriel Amard, députés